Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 056-215601048-20260226-DELIB2026_03-DE

Département
du **MORBIHAN**

Arrondissement
de **LORIENT**

MAIRIE DE LANVAUDAN

EXTRAIT du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Commune de LANVAUDAN, pendant l'année 2026

L'an deux mille vingt-six le vingt-six février à 18 heures 30, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune de Lanvaudan réuni au lieu de ses séances sous la présidence de Madame Dominique ELIOT, Maire.

Présents : ELIOT Dominique, LE CALOC'H Patrick, SALAÜN Nicole, ALORY Yannig, DUPUY Damien, EMERY Morgan, LE QUAY Michel, PATIN Hélène, RACAPE Sonia, HORELLOU Pierre, LUBAC Alexandre.
Absent : LANCELOT Jacky

Madame la Présidente déclare la séance ouverte et prie MM. Les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire, Monsieur Yannig ALORY désigné pour remplir ces fonctions les accepte et prend place au bureau en cette qualité.
Date de convocation : 20 février 2026
Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

2026/03 : Taux d'imposition 2026

Madame la Maire propose de maintenir les taux de fiscalité locale comme suit :

Taxe habitation :	19.60 %
Taxe foncière (bâti) :	41.26 %
Taxe foncière (non bâti) :	54.63 %

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après avoir pris connaissance des éléments, le Conseil municipal,

APPROUVE les taux communaux suivants pour l'année 2026 :

- Taxe d'habitation : 19.60 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 41.26 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 54.63 %

CHARGE Madame la Maire :

- de notifier cette décision aux services préfectoraux
- de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

Votants : 11	Pour : 11	Abstention : 0	Contre : 0

Certifié exact, pour copie conforme

Madame la Maire,
Dominique ELIOT

MAIRIE DE LANVAUDAN
56240 MORBIHAN

Le secrétaire de séance,
Yannig ALORY